

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 6 mars 2024

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Serge RAULT, Christophe DELORD, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

Elus du bureau excusés : Sylvie DEZARNAUD, Philippe GENTY, Frédérick DUBOUCHET, Diane VIGIER,

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Léontine PRIMARD, Yannick SIMON, Hugo CHARRIN, Rafia CHAUDRY

Lieu : SMRR, Vienne

Horaires : 9h-11h

ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Retour sur la caravane des ruralités et l'AMI Territoire productif, sobre et créateur de valeur
- Délibération d'un avis dans le cadre de la révision du PLU de Luzinay
- Présentation du nouveau chapitre commun de l'Inter-SCOT AMELYSE
- Echange sur les projets d'infrastructures de mobilité du SCOT des Rives du Rhône
- Présentation du stage sur les enjeux culture et tourisme à l'échelle des Rives du Rhône

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 7 février 2024 est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

En introduction, Philippe Delaplace informe les élus du départ prochain de Julien Lahaie, directeur du SMRR qui sera nommé prochainement secrétaire général à la planification écologique auprès de la Préfète de la Région AURA. Le Président propose que l'équipe du SMRR se restructure pour assurer

la succession de Julien. Cela permettra aux agents de monter plus encore en responsabilité (Cédric à la place de Julien, Adeline à la place de Cédric) pour accompagner la fin du mandat et nécessitera le lancement d'un recrutement d'un profil junior pour compléter l'équipe. Les élus du Bureau valident cette proposition.

POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 3 avril exceptionnellement à 8h30 dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération**. Le prochain conseil syndical qui permettra de voter le Budget aura lieu le mercredi 20 mars à 18H30 (Salle de la Bâti à Agnin, EBER).

Concernant le volet UNESCO, le SMRR a participé aux réunions de présentation du projet auprès du PNR du Pilat, de la DRAC et de la DREAL. Par ailleurs, le SMRR a participé au 2^{ème} COPIL organisé le 29 février dernier à l'office du tourisme de Vienne. Une présentation synthétique de l'état d'avancement du projet pourra être envoyée aux élus.

Concernant les réunions relatives aux SCOT, PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées en février, notamment à Annonay Rhône agglomération, Saint-Jean-de-Galaure, Andance, Champagne... En mars, de nouvelles réunions sont programmées dans le cadre des PLUI d'ARA et de Vienne Condrieu agglomération.

Concernant le volet économique, les réunions relatives aux étude friches se poursuivent (Saint-Vallier, Châteauneuf-de-Galaure en février, Munas en mars... En février, le SMRR a accueilli la caravane des ruralités du 12 au 14 février à Laveyron, voir ci-dessous. Le 12 février, le séminaire de lancement de l'Ami Territoires Productif, Sobre et Créateur de Valeur s'est tenu à Champagne en présence d'une cinquantaine de personne. **La prochaine conférence économique territoriale aura lieu le mercredi 3 avril prochain à la suite du Bureau syndical** (de 10h15 à 12h30). Lors de cette conférence, un tour des tables des actualités économiques sera organisé, une présentation du bilan de l'étude friche sera proposé et les agences de développement économiques régionale/métropolitaine, AURA entreprises et l'ADERLY viendront proposer leurs offres de services pour les territoires. Enfin, lors de cette conférence, Romain Maillot le délégué à l'axe MERS auprès de la préfète de Région AURA viendra conclure la séance.

Concernant le volet habitat, le SMRR a participé à une réunion à Primarette dans le cadre d'un projet de construction à vocation résidentielle le 15 février dernier et accueillera ARALIS lundi 11 mars pour échanger sur les projets d'habitat inclusif.

Concernant le volet énergie/santé, le SMRR a organisé le 9 février dernier un atelier santé et urbanisme avec les EPCI en présence des techniciens de l'ARS/ORS. L'occasion de décliner les conclusions de l'étude déjà présentées en Bureau à l'échelle des communes et EPCI. Le SMRR a par ailleurs participé au groupe de travail des départements 07/26 sur les ENR. En mars, une soirée de mise en avant des défis du PCAET de Vienne Condrieu agglomération aura lieu lundi 11 mars prochain et un webinaire de la Fédé des SCOT aura lieu le 14 mars pour échanger sur les enjeux de la santé dans les SCOT.

Concernant le volet déplacement, le Président du SMRR s'est rendu à la DDT26 à Valence le 8 février dernier à la réunion de présentation de l'étude sur la modélisation des déplacements sur le réseau secondaire dans le cadre de la réalisation des demi-diffuseurs sur le territoire de la CCPDA. En complément, le SMRR sera présent le 6 mars après-midi à Sablons dans le cadre de la réunion sur le franchissement du Rhône entre Sablons et Serrières en présence des deux départements 38 et 07.

Concernant le volet eau, le SMRR a avancé sur l'organisation des prochaines assises de l'eau au musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal. **La date du vendredi 12 avril (journée) est validée par les élus et le sous-préfet de Vienne.** Le SMRR s'est mobilisé les 15 février et 5 mars dans le cadre des ateliers thématiques organisés par le département de la Drôme au titre des assises de l'eau départementales où plus de 120 personnes étaient présentes. Une réunion de la CLE Sage Bas Dauphiné a eu lieu le 13 février à Valence.

Concernant le PNR du Pilat, le SMRR se mobilise pour des réunions techniques sur les franges urbaines (travaux lancés en partenariat avec l'Ecole Nationale du Paysage de Versailles/Marseille) et dans le cadre du travail sur les dispositions pertinentes de la charte à intégrer. Enfin, une réunion sur les missions d'AMO que le PNR pourrait assurer aura lieu fin mars.

RETOUR SUR LA CARAVANE DES RURALITES ET L'AMI TERRITOIRE PRODUCTIF, SOBRE ET CREATEUR DE VALEUR

La Caravane des ruralités s'est déroulée à Laveyron dans la Drôme du 12 au 14 février. Préparée par Magali Talandier et Manon Loisel, elle était consacrée aux ruralités et à l'industrie.

Cette initiative a permis de constater que les zones rurales ont été les premières touchées par la crise de 2008, mais depuis 2016, on observe une reprise industrielle dans certaines régions rurales françaises, en particulier celles situées à proximité des métropoles. Néanmoins, cette reprise a soulevé des questions essentielles. Comment garantir la préservation des ressources en eau et foncières tout en poursuivant le développement industriel ? De quelle manière peut-on satisfaire les besoins en main-d'œuvre des entreprises ?

Les responsables locaux sont conscients de ces défis et ont souligné les actions déjà mises en œuvre à différentes échelles pour accompagner les industriels dans leurs transitions.

Les visites d'entreprises ont confirmé que les acteurs économiques sont également sensibilisés à ces enjeux. Certains mettent en place des actions concrètes pour réduire leur consommation d'eau, de gaz ou d'électricité, à l'instar de REVOL Porcelaine, Novoceram ou Saica Groupe.

En conclusion de ces trois jours, un colloque a été organisé en présence de la maire de Laveyron et conseillère régionale, Sylvie Pérot, du président du SCoT Rives-du-Rhône, Philippe Delaplacette, de la sous-préfète de Die, référente ruralité, Véronique Simonin, ainsi que des chercheurs et experts Ivan Glita, Rachel Linossier, Lucas Chevrier et Caroline Granier.

Ces intervenants ont souligné l'importance de l'industrie dans les territoires ruraux et ont rappelé les défis liés à l'articulation du développement industriel avec le maintien des dynamiques agricoles, touristiques et résidentielles. Pour relever ces défis et réussir la transition écologique, les participants ont insisté sur la nécessité d'un accompagnement de l'État dans ces territoires, en collaboration accrue avec les habitants, les pôles métropolitains environnants, et une concertation avec les différents secteurs d'activités.

La réflexion entamée à Laveyron se poursuivra en mars dans les Vosges, puis en avril dans les Deux Sèvres.

Le syndicat mixte des Rives du Rhône et les préfetures de l'Isère et de l'Ardèche sont lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire productif sobre et créateur de valeur » lancé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Dans ce cadre, un séminaire de lancement de l'Atelier des Territoires Rives du Rhône réunissant les services de l'État, les collectivités, les associations et les entreprises du territoire a eu lieu lundi 12 février 2024 à 18H30 à Champagne (07).

Ce séminaire de lancement présidé par l'État et le Syndicat Mixte des Rives-du-Rhône a réuni plus d'une cinquantaine d'acteurs du territoire. Représentants d'entreprises, élus, chambres consulaires, services déconcentrés de l'État ont eu des échanges riches sur les objectifs de cet atelier des territoires et l'intérêt de le conduire.

Focus sur l'Atelier des Territoires Rives-du-Rhône

L'objectif de l'Atelier des Territoires Rives du Rhône est de co-construire un projet de territoire permettant un développement économique et industriel qui répond aux enjeux de sobriété foncière, de sobriété des ressources et d'acceptabilité sociale.

Deux sites démonstrateurs seront étudiés pour développer des solutions opérationnelles : la zone industrialo-portuaire INSPIRA de Salaise-Sablons dans la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône et les Zones d'Activités d'Annonay Rhône Agglomération.

Il s'agira notamment de répondre aux interrogations suivantes :

- Comment les initiatives industrielles, peuvent-elles contribuer de manière positive au développement du projet territorial ?
- Dans quelle mesure les projets initiés conjointement par les collectivités et les industriels peuvent-ils accélérer la transition de ce vaste territoire, et quels défis doivent-ils surmonter ?
- Comment réinventer l'industrie elle-même afin de répondre aux impératifs tels que la zéro artificialisation des sols, le zéro émissions, le zéro chômage, et maintenir la stabilité des besoins en ressources en eau ?

Pour mener à bien cette réflexion, le syndicat mixte et les services de l'État bénéficieront d'un accompagnement en ingénierie de haut niveau. Le choix de l'équipe interviendra dans les prochaines semaines.

L'Atelier des Territoires des Rives du Rhône se déroulera en trois temps tout au long de l'année 2024.

L'Atelier 1, qui se déroulera en juin prochain, se focalisera sur l'établissement d'un diagnostic partagé. L'Atelier 2 élaborera une esquisse de la stratégie. L'atelier 3 sera dédié au développement du projet et à la création de la feuille de route. Enfin, en 2025, une phase de capitalisation et de valorisation sera mise en œuvre par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

PRESENTATION ET DELIBERATION D'UN AVIS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU DE LUZINAY

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été consulté par la commune de Luzinay dans le cadre de la procédure de révision de son PLU engagé depuis plusieurs années.

La commune de Luzinay est située dans la limite Nord du département de l'Isère, dans la vallée de la Sévenne, à une quinzaine de kilomètres de la ville de Vienne. Elle fait partie de Vienne Condrieu Agglomération.

Quelques données clés sur la commune :

- Environ 1896 hectares - commune agricole
- 2358 habitants en 2022 (croissance 1,2%/an) après une période de perte de pop
- 966 logements (dont 96% de RP)
- 3 - 4% de logements vacants
- 3% de logements locatifs sociaux (55 lgts)
- 83% de propriétaires
- Taille des ménages à 2,48, pop vieillissante
- Surreprésentation de la maison individuelle (91%)
- Desserte en TC TAD + ligne entre Vienne et Luzinay (hors T scolaire)
- Fort mitage

Rappel des prescriptions du SCOT des Rives du Rhône :

- ❖ **Armature urbaine**
 - « Polarité de village » dans l'armature du ScoT
- ❖ **Logements**
 - Objectif de production maximum de 5,5 logements/an pour 1 000 habitants soit environ 13 logements par an par rapport à la population de la commune (130 logements pour 10 ans)
 - Le Scot recommande que 5 à 15% des logements produits sur la commune soient des logements locatifs abordables
 - 10% de la production nouvelle de logements à réaliser sans foncier, en renouvellement
 - Objectif minimum de densité de 20 logements/ha
- ❖ **Transport/déplacements**
 - Offre de TC : 1 ligne de bus entre Luzinay et Vienne + TAD
 - Développement d'itinéraire mode actif
- ❖ **Commerce-activités**
 - Pas identifiée dans l'armature commerciale
 - Centralité urbaine à définir pour l'accueil de commerce de moins de 300m²
 - ZA sans extension
- ❖ **Environnement**
 - Corridor écologique d'enjeu local sur la commune qui traverse la commune au nord et au sud dans le sens Est ouest
 - Couverte verte identifiée sur la commune à l'est et l'Ouest
 - Réservoir de biodiversité d'enjeux régional au sud de la commune le long de la Sévenne
 - Risque d'inondation et de glissement de terrain fortement présent dans le bourg
- ❖ **Agriculture**
 - Optimiser les fonctions de production des espaces agricoles

Le projet de PLU prévoit :

- **L'habitat**

- Le projet de PLU prévoit un développement de la commune sur 12 ans, avec la création d'environ **80 à 100 logements**, répartis :
 - 40 logements dans un secteur de développement en zone 1AU sur le secteur du centre
 - 40 logements dans la zone UA et UB pour certains sur des secteurs couverts par des OAP
 - 11 bâtis repérés pour le changement de destination
- Création de logements s'appuie sur une assiette foncière de **5,4 ha** et encadrée par 5 OAP comprenant des prescriptions permettant d'encourager la diversité des formes urbaines. => La densité moyenne sur le secteur d'OAP proposée oscille de **15 à 20 logements/ha** et n'a pas de phasage.
- **Objectif de mixité social traduit par des outils règlementaires : servitude pour 8 logements conforme au PLH**
- Objectif de mixité des formes bâties non atteint, diversité est faible et pas de maîtrise de l'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation

- **Urbanisme**

- La commune fait le choix d'avoir une urbanisation limitée
- Priorité sur le développement dans le centre et en 2ème couronne avec des possibilités de construction sur les hameaux et secteurs plus éloignés et sans maîtrise (pas d'OAP)
- Gèle l'urbanisation de la 1ère couronne pour conserver un tissu pavillonnaire

=> **Incompatible avec le Scot**

- **Commerce – activité**

- Autorise les activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle dans toute la zone UA du PLU.

=> **Incompatible avec le Scot**

- Autorise le commerce lié à la transformation de produits agricoles et les locaux de vente agricole en zone Artisanale

=> **incompatible avec le Scot**

- **Agriculture**

- Bonne préservation des espaces agricoles mais une enveloppe urbaine qui n'est pas toujours très resserrée sur les hameaux.

- **Environnement**

- Bonne préservation des espaces naturels : préservation des corridors écologiques, des zones humides et des ripisylves, maintien du corridor identifié au Scot

Le Bureau syndical émet un avis défavorable à l'unanimité sur le projet de révision de PLU de la commune de Luzinay considérant les six réserves suivantes qui nécessiteront un retravail sur le document ainsi qu'un nouvel arrêt :

Réserve n° 1 relative à la poursuite du développement le long des voies : secteur le plan et village Est

Le Scot des Rives du Rhône affirme que dans les secteurs fortement mités, la construction des dents creuses ne doit pas s'opérer sous forme d'urbanisation linéaire le long des voiries (p191 du DOO). Or le projet de PLU poursuit l'urbanisation linéaire sur plusieurs secteurs de la commune. Il est nécessaire de reprendre le zonage et de le mettre en compatibilité avec le PADD « stopper l'extension hors du village » et avec le Scot. Le développement du secteur « du Plan » au-delà de l'enveloppe urbaine et sans logique de projet est incompatible avec le Scot, secteur qui de surcroît n'est pas raccordé à l'assainissement collectif. Sur le secteur de village Est, il existe des secteurs avec des capacités importantes sans maîtrise (plusieurs tènements >3000m²).

Réserve n° 2 relative au zonage Uh et UB, Uba et UBn

Le projet de PLU porte la volonté de stopper le développement des hameaux afin de maintenir et préserver les espaces agricoles et de maintenir une forme pavillonnaire sur les secteurs « périphériques » avec une densité modérée à faible. L'inconstructibilité de la zone Uh n'est pas cohérente avec le projet d'autant que des droits à construire sont maintenus sur des zones encore « plus éloignées » et « moins structurées » telles que sur les hameaux (zone UB de village Est, UBn et UBa).

Le Scot promeut le renforcement des centralités et la limitation des hameaux. Le règlement ainsi rédigé est incompatible avec le Scot.

Réserve n° 3 relative à la densité

Le PADD affirme des objectifs de densité différenciés sur la zone urbaine du village, or l'ensemble des secteurs couvert par une OAP propose une densité moyenne entre 15 et 20 lgts/ha. Il y a une forte incohérence dans le document à corriger. Le Scot promeut la mise en œuvre de densité différenciée sur l'ensemble des zones à urbaniser et des zones urbaines d'une superficie et d'une configuration permettant le respect des objectifs de densification. Pour la commune de Luzinay l'objectif est de 20 logts/ha au minimum en moyenne alors que la densité moyenne définit dans le PLU est comprise entre 15 et 20 logts. Il est nécessaire de bonifier la densité sur les secteurs couverts par une OAP, notamment sur la zone à urbaniser.

Nous vous alertons sur les règles de la zone 1AU pouvant être contradictoires avec l'objectif de densité portée. L'emprise au sol est limitée à 40%, hauteur contrainte sur une partie de la zone et un coefficient de pleine terre est fixée à 40%.

Plus globalement, nous vous alertons sur l'ensemble des règles de votre règlement, notamment de la zone UB ne permettant qu'une très faible mutation du tissu urbain existant par la mise en place de règles très contraignantes : hauteur limitée à 7 m, recul 5 m de la voie, pas d'implantation en limite, CES de 15%, coefficient de pleine terre de 40 %.

Réserve n° 4 relative aux activités de services

Le PLU autorise les activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle dans l'ensemble des zones Urbaines UA, UAc. Afin d'être compatible avec le Scot, merci de ne pas autoriser les activités de services dans l'ensemble de la zone UA sans limitation.

Pour prendre en compte les spécificités des zones rurales, il est possible d'autoriser dans le règlement dans certains secteurs d'habitat où l'accueil de commerces n'est pas pertinent « la construction, l'aménagement et l'extension des locaux à destination d'artisanat et commerce de détail et d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle compatibles avec le caractère résidentiel de la zone, à condition que ces locaux soient accessoires à une construction à destination principale d'habitation ». Cela permet de rendre possible l'installation de ce type d'activité en étant compatible avec le DAAC.

Réserve n°5 relative à la zone UX

Le PLU autorise l'artisanat et le commerce de détails liés à la transformation de produits agricoles et les locaux de vente de production agricole en zone d'activité Ux. Le Scot ne permet pas la construction de locaux commerciaux en zone artisanale.

Il autorise la création de show-room dans la mesure où la surface de vente n'excède pas 20% de la surface de plancher globale dédiée à l'activité artisanales autorisées par le règlement et implantée sur la zone.

Réserve n°6 relative à la zone UE

Le règlement de la zone UE autorise les logements de fonction limités à 90 m² attenants à l'équipement. Le Scot n'autorise pas les logements en zone d'équipement sauf justification très précise.

PRESENTATION DU CHAPITRE COMMUN DE L'INTERSCOT

Rappel de l'objectif du chapitre commun de l'InterScot :

- Une instance de travail et d'échanges, l'InterScot de l'aire Métropolitaine lyonnaise, créée dès 2002.
- Un premier chapitre commun rédigé en 2006 et actualisé en 2013.
- Un socle commun à tous les Scot qui retranscrivent des objectifs partagés à l'échelle de l'aire métropolitaine et intégrés aux différents Scot.

Pourquoi rédiger un nouveau chapitre commun : un contexte métropolitain et des enjeux qui ont fortement évolué ces dernières années :

- Le contexte institutionnel et législatif : nouvelles lois, renforcement des EPCI et de la Région, évolutions en termes de mobilités, des acteurs privés qui impactent de plus en plus les politiques d'aménagement ;
- Des enjeux environnementaux plus forts : environnement, biodiversité, ressources...
- Des mutations sociales et technologiques : évolution des modes de vie, des pratiques de consommation, des façons de travailler...
- Des mutations économiques : télétravail, réindustrialisation, retour à la proximité, économie circulaire...

Un nouveau chapitre commun qui couvre 3 grandes thématiques

❖ **Pour une aire métropolitaine adaptée au changement climatique :**

- Développer une nouvelle approche du sol (sobriété foncière, préserver les différentes fonctionnalités du sol) ;
- La ressource en eau (limiter les besoins en eau, promouvoir un projet adapté à la ressource, concilier l'ensemble des usages, favoriser un meilleur dialogue entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement) ;
- Préserver la biodiversité (promouvoir et soutenir la création de nouvelles aires protégées, protéger et remettre en bon état les corridors, définir des stratégies locales de renaturation) ;
- Atteindre une plus grande résilience alimentaire (préserver les terres agricoles, favoriser une agriculture nourricière de proximité, accompagner l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique et plus respectueuse des sols et de l'environnement) ;
- Réduire la dépendance énergétique (définir une stratégie de décarbonation, développer les EnR, renforcer les coopérations et solidarités territoriales).

❖ **Pour une aire métropolitaine multipolaire et accueillante :**

- Conforte le modèle de développement multipolaire (rééquilibrage de l'offre de logements, services publics et enseignement supérieur, développer l'armature urbaine multipolaire, promouvoir une évolution des modèles d'aménagement des territoires ruraux et périurbains) ;
- Développer des services à la mobilité ambitieux et adaptés (structuration en bassins de mobilité, organiser le territoire pour réduire les besoins en mobilité, plans d'actions à réfléchir avec les AOM, favoriser la décarbonation des mobilités, encourager les alternatives au besoin de se déplacer) ;
- Agir pour une offre de logements accessible à tous, adaptée aux besoins et aux parcours résidentiels (poursuivre la production de logements sociaux et abordables sur tout le territoire, renforcer l'ingénierie et la maîtrise publique du foncier, adapter le parc de logements aux évolutions démographiques).

❖ **Pour une aire métropolitaine agile face aux mutations économiques :**

- Organiser la résilience économique des territoires (accompagner le rééquilibrage de l'offre d'emplois et de formations, maintenir les tissus productifs en milieux urbains, favoriser la mobilisation du foncier économique, réaffirmer l'importance de la fonction logistique – grande et urbaine) ;
- Anticiper et accompagner les mutations commerciales (limiter les effets de concurrence entre les pôles commerciaux et les centralités, anticiper les mutations du modèle commercial, renforcer l'attractivité du commerce de centralité, organiser la logistique commerciale).

Les élus du Bureau, après avoir pris connaissance de cette nouvelle version, valident le document proposé.

ECHANGES SUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DE MOBILITES DES RIVES DU RHONE

Suite à la présentation faite lors du Bureau de février 2024 sur les possibilités de réaliser des études sur les déplacements conformément au plan de mandat du SMRR, Adeline a préparé une synthèse des enjeux et études déjà réalisées sur cette thématique à l'échelle des Rives du Rhône (non exhaustif) :

D'où l'on vient ? Les principales études où le SMRR était co-maître d'ouvrage/associé directement

- 1991 – étude transRhône : amélioration des liaisons entre St-Etienne et Grenoble puis A45 puis poste A45
- 2013 – analyse des problématiques d'infrastructures routières et du système de déplacement sur l'espace TRIDAN
- 2014 – étude de déplacement multimodal sur le Rhône Médian conduite par le préfet de Région :
 - Etude de diagnostic et projections tendancielle à 2040 en lien avec le développement d'INSIPRA et d'AXE7 et du projet de territoire Scot. Cette étude concluait qu'en l'absence d'investissements sur de nouveaux projets d'infrastructures, le réseau routier serait saturé en 2040.
 - Un scénario avec un ensemble de projets : projets routiers 2, ferroviaires 3, aires de covoiturage, itinéraires cyclables, coordination des transports en commun des 5 départements avec amélioration de la lisibilité de leurs offres et enfin incitation des entreprises génératrices de nombreux poids lourds à privilégier des horaires de livraison en dehors des périodes de pointe.
 - Ce scénario fait apparaître que la circulation routière globale augmenterait (sous l'effet de l'augmentation de la capacité du réseau permise par les projets routiers), mais que la situation de congestion généralisée serait évitée en 2040 et que la circulation dans les traversées d'agglomération diminuerait légèrement
 - La situation globale du réseau routier en 2040 serait dégradée par rapport à 2015, notamment avec un report du trafic sur le réseau secondaire pas toujours adapté à ce nouveau trafic.
 - Enfin, ce scénario ne permettrait pas de contribuer aux objectifs régionaux et nationaux de diminution d'émission de CO2 visés par la transition énergétique puisque les émissions de CO2 augmenteraient de 4%.
 - Les conclusions de l'étude proposaient :
 - L'élaboration d'un schéma des cohérences des infrastructures
 - L'identification d'une structure porteuse de l'outil de modélisation
 - Un travail resserré sur la RN7 dont l'échangeur de Chanas

Où nous en sommes en 2024 ?

- SCOT 2019 approuvé à l'unanimité avec de nombreux projets d'infrastructures supports du projet de territoire ;
- Validation du projet de nouvel échangeur à Reventin-Vaugris suite à l'enquête publique et démarrage des travaux ;
- Etude d'opportunité d'un nouveau franchissement du Rhône par le Conseil Départemental de l'Ardèche, Phase 1 et 2 terminées ;
- Enquête publique des deux demi-diffuseurs de la CCPDA, en cours ;

- Grande concertation sur les mobilités du sud Lyonnais : quelques extraits : nœud de Givors/Chasse, franchissement, modes doux, voie covoiturage A7... en pause... ;
- Inscription d'un RER à la Lyonnaise jusqu'à Vienne ;
- Développement de l'axe MERS avec un zoom spécifique sur le développement de la ZI Inspira.

Adeline Menneron présente les principaux faisceaux étudiés par le département de l'Ardèche dans le cadre de l'étude d'opportunité sur un nouveau franchissement du Rhône entre Serrières et Sarras. Pas de consensus/arbitrage à ce jour.

Et demain, où atterrir ? :

Les élus du Bureau échangent sur ces constats et sur cet historique d'étude. Thierry Kovacs indique que ce sont les EPCI qui doivent prendre la main sur ces enjeux de mobilité en lien avec leurs départements d'une part et avec la région d'autre part.

Philippe Delaplacette rappelle que le modèle de développement/projet de territoire approuvé dans le SCOT de 2019 repose en grande partie sur ces projets d'infrastructures et que tout se tient. Gilles Vial rappelle que le développement d'INSPIRA et des zones économiques d'ARA et de la CCPDA sont aussi à mettre en lien avec ces projets.

Simon Plenet indique que l'étude d'opportunité sur le franchissement du Rhône réalisée par le CD07 a été présentée en Bureau des Maires d'ARA mais qu'à ce stade aucun consensus ne se dégage car les différentes hypothèses étudiées apparaissent très couteuses et sans doute difficilement réalisables du point de vue des enjeux environnementaux des zones traversées par ces infrastructures.

Les élus conviennent que le Président du SCOT rédige un courrier à destination des Présidents des EPCI afin que ces derniers mobilisent les 3/4 départements concernés, la Région et les représentants de l'Etat pour mettre en place rapidement une comitologie dédiée qui puisse permettre de traiter le sujet à la bonne échelle.

PRESENTATION DU STAGE SUR LES ENJEUX CULTURE ET TOURISME A L'ECHELLE DES RIVES DU RHONE

Hugo Charrin, étudiant en M2 en géographie, qui a rejoint les équipes du SMRR depuis le 4 mars se présente auprès des élus du Bureau. Il sera en stage jusqu'au 31 juillet prochain.

Hugo prendra en charge les missions suivantes dans le cadre de la préparation de la future révision du Scot :

- Analyse des activités culturelles et touristiques présentes sur le territoire (analyses quantitatives, données SIG, production d'une cartographie synthétique).
- Analyse des différentes stratégies touristiques (EPCI, communes, OT, Région, PNR...)
- Interviews et cartographies d'acteurs en lien avec le projet de classement Unesco notamment.
- Plan d'action vers une planification des activités culturelles et touristiques à intégrer notamment dans le futur Scot (diagnostic, PAS, DOO).

Ce travail sera articulé avec l'inventaire UNESCO en cours de réalisation.

Le SMRR accueille par ailleurs Rafia Chaudry pour un stage de 2 jours par semaine sur 4 mois pour étudier les possibilités de mutation/densification des secteurs pavillonnaires et l'analyse des procédures de PLUI bioclimatique.